



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/104
18 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1	3
II. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN 2000	2 – 42	3
A. Grandes orientations	2 – 4	3
B. Définition, formulation, examen et approbation.....	5 – 11	3
C. Modalités d'exécution	12 – 20	5
D. Suivi des projets, évaluation et enseignements.....	21 – 23	7
E. Domaines d'activité.....	24 – 37	8
F. Intégration des questions d'équité entre les sexes et des questions concernant les droits économiques, sociaux et culturels dans le programme de coopération technique.....	38	11
G. Gestion, administration et financement	39 – 42	11

Annexes

Annexe I. Les activités de coopération technique en 2000	12
A. Projets achevés	12
B. Projets en cours d'exécution	15
C. Projets de coopération technique au stade de la formulation.....	29
D. Nouvelles demandes reçues	31
Annexe II. Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique	32

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 2000/80, la Commission des droits de l'homme a demandé au Secrétaire général de présenter à la Commission un rapport annuel sur la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Le présent rapport donne suite à cette demande.

II. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN 2000

A. Grandes orientations

2. Le Programme de coopération technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vise à aider les pays à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme aux niveaux national et régional en harmonisant les législations, les orientations et les pratiques nationales avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et en mettant en place durablement les capacités nationales nécessaires pour appliquer ces normes et assurer le respect des droits de l'homme.

3. Le programme est exécuté à la demande du gouvernement concerné. Les projets sont formulés et réalisés avec la participation la plus large possible de tous les secteurs de la société, y compris la société civile, les institutions nationales, ainsi que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le programme est exécuté compte tenu des objectifs de développement nationaux et dans le cadre des programmes nationaux et de l'assistance fournie, de manière coordonnée, par le système des Nations Unies en vue de la réalisation desdits objectifs.

4. Parmi les domaines d'action clefs qui ont été définis par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour la période 1999-2001 compte tenu des dispositions pertinentes du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, les suivants sont particulièrement intéressants aux fins du programme de coopération technique : développement des capacités nationales en vue de promouvoir les stratégies et les structures en faveur des droits de l'homme; éducation dans le domaine des droits de l'homme; nouvelle approche en vue de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement; lutte contre le racisme; droits des peuples autochtones; trafic des femmes et des enfants, équité entre les sexes et droits des femmes; droits de l'enfant; droit humanitaire et droits de l'homme; et élaboration d'une politique pour les activités futures dans le domaine des droits de l'homme et renforcement des activités actuelles.

B. Définition, formulation, examen et approbation

5. Le Programme de coopération technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme est élaboré et exécuté selon une procédure établie, qui comporte les phases suivantes : demande, évaluation des besoins, formulation du projet, examen, approbation, exécution, suivi et évaluation.

6. Demande. L'initiative des projets de coopération technique est prise au niveau national par le gouvernement intéressé qui en fait officiellement la demande.

7. Évaluation des besoins. Après réception de la demande, la faisabilité du projet est étudiée, compte tenu des recommandations des organes et mécanismes des Nations Unies compétents dans le domaine des droits de l'homme, et aussi des recommandations pertinentes des organes

et mécanismes des Nations Unies et des ressources disponibles. Si la décision est positive, une mission d'évaluation des besoins est en général envoyée dans le pays afin de définir les domaines devant bénéficier en priorité d'un éventuel projet dans le domaine des droits de l'homme.

L'équipe d'évaluation rencontre toutes les parties intéressées, tant gouvernementales que non gouvernementales, ainsi que les organismes des Nations Unies et autres organismes actifs dans des domaines ayant un lien avec les droits de l'homme, et elle recueille toute la documentation et tous les textes législatifs pertinents disponibles. Le rapport qu'elle établit contient une analyse et une évaluation des besoins recensés ainsi que des propositions concernant l'action à mener. Cette évaluation est indispensable pour élaborer des projets qui soient adaptés aux besoins particuliers du pays demandeur.

8. Formulation du projet. Un projet de coopération technique est formulé en fonction des priorités dégagées et selon la disponibilité des ressources. Dans le cadre du programme il est recherché des partenariats propres à favoriser le changement. Le dialogue conduit permet de définir le projet dans les limites de la mission, des buts et objectifs et des priorités du Programme ainsi que des ressources financières limitées qui lui sont allouées. Si des informations supplémentaires sont nécessaires ou si de plus amples discussions s'imposent pour affiner la stratégie du projet, une mission chargée de formuler le projet peut être effectuée. Techniquement, les projets sont formulés suivant la méthode du cadre logique, en cernant avec précision le contexte national et les spécificités du pays en matière de droits de l'homme, les besoins à satisfaire et les problèmes à résoudre dans le domaine, les solutions qu'offre le projet, les bénéficiaires cibles (directs et indirects) et les objectifs, résultats, produits, activités, contributions et risques, immédiats et à long terme du projet, et en définissant et mettant au point des indicateurs permettant de mesurer son impact.

9. Examen interne. En décembre 1998, le Comité d'examen des projets a été mis en place en tant qu'organe subsidiaire du Comité supérieur des politiques. Le Comité d'examen des projets est le mécanisme à travers lequel le Haut-Commissariat, à un niveau de responsabilité élevé, suit les résultats obtenus, fournit des orientations et contrôle, au plan interne, ses activités concrètes. Le Comité d'examen des projets examine les nouveaux projets et leurs modifications, afin de préciser les aspects suivants et de formuler les recommandations pertinentes : adéquation des principes, objectifs et activités du projet proposé par rapport aux mandats et aux priorités du Haut-Commissariat, et résultats escomptés dans les domaines que le projet entend couvrir; adéquation et efficacité de la gestion du projet et arrangements institutionnels et arrangements pour sa mise en œuvre; justification du financement requis, en fonction des priorités et des ressources effectives du Haut-Commissariat; et intérêt spécial éventuellement présenté par le projet pour le Haut-Commissariat en termes d'enseignements à tirer du point de vue de l'action, de reproductibilité, d'innovations et de risques. En juin 2000, le service des activités et programmes du Haut-Commissariat a institué une procédure de sélection préalable des projets afin de faciliter le travail du Comité d'examen des projets.

10. Examen externe. Les projets font également l'objet d'un examen externe par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Depuis la mise en place du Comité d'examen des projets pour assurer les fonctions d'examen et d'évaluation internes (mesure recommandée par le Conseil d'administration), celui-ci peut consacrer davantage de temps aux autres aspects de son large mandat (résolution 1993/87 de la Commission), notamment en formulant des avis sur la programmation à long terme aux fins du programme de coopération technique

du Haut-Commissariat. Dès lors, à la treizième session, en juin 2000, le Conseil a décidé de ne plus examiner chacun des projets présentés au Comité d'examen des projets. À l'avenir, le Conseil s'intéressera essentiellement aux rapports issus d'analyses des besoins et d'évaluations, s'efforcera de tirer les enseignements des évaluations et engagera le débat sur des thèmes prioritaires au sein du Programme de coopération technique.

11. Approbation. L'approbation finale du projet incombe au Haut-Commissaire, pour ce qui concerne le Haut-Commissariat, et au gouvernement intéressé; elle est officialisée par la signature du descriptif du projet.

C. Modalités d'exécution

1. Approche régionale et cadres régionaux

12. Tout progrès, s'agissant de la promotion et de la protection des droits de l'homme, passe nécessairement par le renforcement des capacités nationales. Le Haut-Commissariat ne peut cependant pas être présent dans tous les pays intéressés par des projets de coopération technique. C'est pourquoi il a conçu une approche régionale/sous-régionale afin d'appuyer efficacement les efforts nationaux. Les initiatives prises à ce titre permettent de tirer parti de l'expertise et des meilleures pratiques des pays en situation comparable, facilitent la coopération entre pays voisins et ouvrent l'accès aux ressources internationales de manière ciblée et, par conséquent, plus efficace. Sont associés à la mise au point des cadres régionaux/sous-régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme les instances gouvernementales; les parlements; la société civile; les organisations internationales, en particulier celles du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales. Le Haut-Commissariat a déjà une certaine expérience, surtout dans la région de l'Asie et du Pacifique où les activités comprennent des ateliers annuels, l'échange des meilleures pratiques et données d'expérience, des consultations et la désignation d'un conseiller régional pour les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme.

2. Gestion des projets

13. Les projets couvrant un seul domaine d'activité ou quelques domaines seulement, ou devant être exécutés en peu de temps, sont souvent conduits par le bureau du Haut-Commissariat à Genève uniquement ou avec un appui administratif minimum d'un bureau de pays du PNUD. Les projets de nature plus complexe, ou dont la mise en œuvre est plus longue, sont souvent exécutés avec l'aide des antennes sur le terrain pour les droits de l'homme, qui représentent le Haut-Commissariat ou sont partie prenante à des opérations plus vastes du système des Nations Unies.

14. En 2000, les antennes sur le terrain pour la coopération technique étaient en place dans les pays suivants : Afrique du Sud, El Salvador, Équateur, Guatemala, Indonésie, Madagascar, Mongolie, Somalie et Tchad, ainsi qu'en Palestine. En outre, le bureau sous-régional de Pretoria a continué d'exécuter et d'appuyer les activités au niveau régional ainsi que dans divers pays de la région de l'Afrique australe. Dans les pays ci-après, les antennes sur le terrain du Haut-Commissariat ont exercé des mandats mixtes de suivi et de coopération technique : Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Colombie, Croatie, République démocratique du Congo et République fédérale de Yougoslavie.

15. Des représentants de toutes les antennes sur le terrain ayant un mandat en matière de coopération technique ont participé à la troisième réunion des antennes sur le terrain du Haut-Commissariat, tenue à Genève du 28 au 31 août 2000. La réunion a notamment comporté des débats en groupes de travail portant sur 20 sujets très divers dont plusieurs se rapportaient à la coopération technique. Les participants ont demandé un renforcement des moyens d'appui aux opérations sur le terrain en général et ont reconnu que la coopération technique constituait le pôle central de l'action dans le domaine des droits de l'homme. Ils ont recommandé que le Haut-Commissariat renforce son programme dans les domaines de la création d'institutions et de l'administration de la justice et de l'application des lois; qu'il renforce encore les moyens institutionnels permettant de dispenser une formation en matière de droits de l'homme; et qu'il renforce sa capacité à tirer les enseignements de la vaste expérience acquise dans ce domaine.

3. Partenariats avec les organismes et programmes des Nations Unies

16. En renforçant la collaboration avec les autres acteurs du système des Nations Unies en vue de l'exécution des activités de coopération technique, on peut accroître l'impact de celles-ci et utiliser plus efficacement les ressources. Cette coopération est particulièrement étroite avec le PNUD, sur la base du mémorandum d'accord en vigueur entre les deux parties. À preuve le programme HURIST, lancé en commun en vue du renforcement des droits de l'homme et destiné à appuyer la mise en œuvre de la politique du PNUD en matière de droits de l'homme, telle qu'elle figure dans le document directif intitulé "Intégrer les droits de l'homme au développement humain durable". Ce programme est principalement conçu pour mettre à l'épreuve des principes directeurs et des méthodes et définir les meilleures pratiques et possibilités de formation permettant de constituer des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et d'intégrer les droits de l'homme à la programmation du développement. Ce programme contribue aussi au débat international sur les principaux domaines intéressant les droits de l'homme, et apporte un concours aux bureaux de pays du PNUD auxquels les gouvernements demandent une assistance dans le domaine des droits de l'homme et, d'une manière générale, aide le PNUD à mieux intégrer la notion de droits de l'homme dans ses activités.

17. Durant l'année 2000, le programme HURIST a été appliqué dans les pays suivants : Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Cambodge, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Jordanie, Kazakhstan, Lituanie, Malawi, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, République dominicaine, Somalie et Yémen.

18. Une autre initiative concertée est le projet d'aide collective aux communautés (projet ACT), lancé en 1998 en tant que contribution concrète à la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce projet, qui privilégie une approche participative, met en valeur le rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Le projet ACT a pour objectifs à long terme de permettre à des gens de s'impliquer activement, au niveau local, dans les efforts en faveur du respect des droits de l'homme et de renforcer les partenariats entre le système des Nations Unies et les groupes locaux qui s'occupent des droits de l'homme. Ce projet apporte un appui aux institutions et aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux particuliers à l'origine d'initiatives en matière de droits de l'homme, par le biais de "microsubventions" d'un montant maximum

de 3 000 dollars É.-U. Le projet ACT est financé par la Fondation pour les Nations Unies/le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. En 2000, sur 400 demandes, 97 projets ont été retenus pour être réalisés.

19. Le Haut-Commissariat exécute aussi actuellement des projets de coopération technique aux niveaux national, régional ou mondial en étroite coopération avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la Division de la promotion de la femme – au secrétariat –, le Département des opérations de maintien de la paix, l'École des cadres des Nations Unies et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

4. Coopération hors du cadre du système des Nations Unies

20. Le programme cherche à coopérer aussi avec des partenaires n'appartenant pas au système des Nations Unies comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des États américains (OEA), l'Institut interaméricain des droits de l'homme, l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, etc. En Abkhazie (Géorgie) par exemple, il existe un bureau conjoint du Haut-Commissariat et de l'OSCE qui est chargé, entre autres, d'exécuter un projet de coopération technique.

D. Suivi des projets, évaluation et enseignements

21. Suivi des projets. L'avancement de l'exécution du projet est évalué en continu par les responsables de secteur, par le Comité d'examen des projets et par les missions de suivi du projet, impliquant de larges consultations avec tous les homologues nationaux et internationaux. Ce suivi, qui passe par un examen de la stratégie adoptée dans le cadre du projet, permet de faire les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs du projet et pour répondre aux besoins du pays dans le domaine des droits de l'homme.

22. Évaluation. L'évaluation finale permet de déterminer l'utilité et l'efficacité des activités au titre du projet. Elle a aussi pour objet de déterminer la durabilité du projet, en particulier du point de vue de son impact sur la situation des droits de l'homme dans le pays concerné eu égard spécifiquement aux secteurs et aux problèmes visés. Il est de plus en plus fait appel, pour l'évaluation des projets, au Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique et à des consultants indépendants.

23. Enseignements. Les conclusions de l'évaluation fournissent des informations fiables sur l'expérience acquise antérieurement, ce qui permet d'améliorer les activités futures du programme de coopération technique du Haut-Commissariat. Ces enseignements, qui sont l'expression ultime des résultats de l'évaluation, devraient mettre en lumière les aspects positifs et négatifs au niveau de la définition, de l'élaboration et de la gestion des projets qui ont affecté les résultats et l'impact de ces derniers. Ils devraient donc constituer la base de recommandations concrètes. Cette étape cruciale du cycle de projet pourrait encore être améliorée et il faut la développer. Le problème tient, en partie, au fait qu'il est clairement difficile de mesurer l'impact direct des projets et programmes de coopération technique sur le respect des droits de l'homme.

E. Domaines d'activité

24. Le programme de coopération technique apporte une assistance dans des domaines d'activité très divers, présentés succinctement ci-dessous (voir aussi la section II.B du rapport, qui contient des renseignements sur des projets spécifiques).

1. Institutions nationales pour les droits de l'homme

25. Un objectif important du programme de coopération technique est de coordonner et renforcer le rôle que peuvent jouer les institutions nationales dans la promotion et la protection des droits de l'homme. À cet effet, il a été conçu des matériels d'information et un manuel à l'intention des personnes intervenant dans la mise en place et le fonctionnement de ces institutions nationales. En outre, il a été organisé des séminaires et des ateliers en vue de fournir à des agents de l'État des informations sur la structure et le fonctionnement de ces organes et de développer leurs compétences dans le domaine. À travers ces activités, on a également favorisé l'échange d'informations et de données d'expérience concernant la mise en place et le fonctionnement des institutions nationales pour les droits de l'homme. Il a été offert à une trentaine de pays une coopération directe pour renforcer ces institutions ou les créer, souvent en collaboration avec le PNUD. On trouvera des informations plus complètes et plus détaillées dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/55/279).

2. Administration de la justice

26. Le programme comporte des stages de formation à l'intention des juges, des avocats, des membres du parquet et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ainsi que des agents de la force publique. Ces stages ont pour objet de familiariser les participants avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme intéressant l'administration de la justice; de favoriser l'adoption de procédures humaines et efficaces, dans le cadre pénal et judiciaire, dans une société démocratique; et d'apprendre aux formateurs à inclure ces informations dans leurs propres activités. Les stages à l'intention des juges, avocats, magistrats et membres du parquet traitent notamment des thèmes suivants : systèmes internationaux de protection des droits de l'homme; indépendance des juges et des avocats; normes relatives aux droits de l'homme applicables dans le cadre des enquêtes criminelles, au moment de l'arrestation et durant la détention provisoire; éléments d'un procès équitable; justice pour mineurs; protection des droits des femmes dans l'administration de la justice; et droits de l'homme et état d'exception.

27. Les stages de formation à l'intention des agents de la force publique couvrent eux aussi des sujets très divers, notamment : normes internationales pertinentes en matière de droits de l'homme; prescriptions et principes énoncés dans le code de conduite des fonctionnaires de police dans les pays démocratiques; usage de la force et des armes à feu par les forces de l'ordre; protection contre la torture et autres traitements ou châtiments inhumains; méthodes d'interrogatoire efficaces dans le respect de la loi et des règles de l'éthique; respect des droits de l'homme au moment de l'arrestation et durant la détention provisoire; et statut légal et droits de l'accusé.

3. Assistance en faveur de réformes constitutionnelles et législatives

28. Il est apporté une assistance pour mettre en conformité la législation nationale avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Cette assistance peut consister à fournir des services d'experts, à organiser des conférences, à fournir des informations et de la documentation sur les droits de l'homme, à aider à l'élaboration des lois ou à appuyer des campagnes d'information visant à assurer la participation de tous les secteurs de la société aux activités normatives. Cette composante du programme prévoit une assistance concernant le droit constitutionnel; les codes pénaux et codes de procédure pénale; les règlements pénitentiaires; les lois sur la protection des minorités; les lois réglementant la liberté d'expression, d'association et de réunion; les lois sur l'immigration et la nationalité; les lois relatives à la pratique judiciaire et juridique; la législation en matière de sécurité; et en général toute loi susceptible d'affecter, directement ou indirectement, le respect des droits de l'homme consacrés au niveau international.

4. Parlements nationaux

29. Les projets entrepris en coopération avec les parlements nationaux portent, entre autres, sur la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'information sur d'autres législations nationales dans le domaine des droits de l'homme, le rôle des comités parlementaires pour les droits de l'homme et, en général, le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

5. Forces armées

30. Le programme a exécuté un certain nombre d'activités de formation à l'intention des membres des forces armées. Le but recherché est de mieux faire comprendre l'importance et la pertinence des notions d'état de droit et de droits de l'homme dans les activités des forces armées, ainsi que leur rôle dans un État démocratique.

6. Assistance dans le domaine électoral

31. Cette composante prévoit la préparation de principes directeurs pour l'analyse des lois et procédures électorales, la publication d'un manuel sur les droits de l'homme et les élections et des activités d'information sur les droits de l'homme et les élections à l'intention du grand public.

7. Rapports aux organes de suivi des traités

32. Dans le cadre du programme il est organisé périodiquement des activités de formation à l'intention des agents de l'État chargés d'établir les rapports à présenter aux organes créés en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels leur pays est partie. Cette assistance est fournie aux niveaux national et régional. Le programme de bourses facilite la participation à ces activités de formation, qui incluent des ateliers avec des experts représentant divers organes de suivi des traités, ainsi que des fonctionnaires du Haut-Commissariat spécialisés dans le domaine. Le Haut-Commissariat a publié un Manuel relatif à l'établissement des rapports sur les droits de l'homme, et des visites pour observer les travaux des organes créés en vertu d'instruments internationaux sont également organisées.

33. Le programme de bourses en 2000 a été facilité par le projet de l'École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie). Le stage de formation a eu lieu du 3 au 14 avril 2000 et a réuni 29 participants originaires des pays suivants : Albanie, Égypte, Gambie, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Liban, Madagascar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Sri Lanka, Viet Nam et Yémen.

8. Organisations non gouvernementales et société civile

34. Travailler au renforcement de la société civile est l'un des objectifs du programme. Dès lors, le projet peut prévoir notamment une aide à des organisations non gouvernementales dans le cadre de ses activités de pays, en les faisant participer aux séminaires et stages de formation et en appuyant les projets pertinents qu'elles conçoivent, le cas échéant. Les organisations non gouvernementales sont non seulement les destinataires des projets de coopération technique, mais elles participent de plus en plus largement à leur exécution. Les moyens de participation de la société civile et le potentiel du programme sont ainsi renforcés.

9. Matériels de formation

35. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a continué d'élaborer sa série de manuels à l'intention des instructeurs et des participants. Les matériels de formation préparés par le Haut-Commissariat servent à toutes les activités de formation menées dans le cadre des programmes de coopération technique organisés à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Les manuels de formation sont adaptés à des lectorats spécifiques et sont donc axés sur les aspects pertinents en matière de protection des droits de l'homme et les techniques pédagogiques appropriées. Outre leur rôle dans les activités de formation, ce sont de précieux ouvrages de référence pour les organisations et les particuliers qui, à tous niveaux, s'occupent d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

36. La série de dossiers publiés par le Haut-Commissariat sur la formation professionnelle vise essentiellement à appuyer les activités de formation réalisées par ce dernier dans le cadre de son programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et à aider les autres organisations qui s'occupent d'éducation aux droits de l'homme à l'intention des professionnels. Le titre Human Rights Training: A Manual on Human Rights Training Methodology, portant le numéro 6 de la série, a été récemment publié en anglais¹.

37. Les travaux concernant les sept modules de formation à l'intention des observateurs des droits de l'homme, des agents de maintien de la paix, des magistrats et des avocats, du personnel pénitentiaire, des enseignants des cycles primaires et secondaires, des journalistes et des ONG nationales et locales ont été poursuivis. Les modules destinés aux observateurs des droits de l'homme et au personnel pénitentiaire devaient, selon les prévisions, être achevés à la fin de l'an 2000. Pour mettre au point ces matériels, le Haut-Commissariat coopère étroitement avec les spécialistes et organismes compétents. En décembre 1999, par exemple, une réunion de spécialistes a examiné le projet de module de formation à l'intention des enseignants.

¹ Série sur la formation professionnelle No 6 (HR/P/PT/6), publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.XIV.1.

F. Intégration des questions d'équité entre les sexes et des questions concernant les droits économiques, sociaux et culturels dans le programme de coopération technique

38. Le Haut-Commissariat a organisé une série d'ateliers de deux jours à l'intention de son personnel. Ces ateliers ont porté sur les cadres conceptuels de l'égalité entre les sexes, les liens entre celle-ci et les droits fondamentaux des femmes, ainsi que l'application concrète des cadres conceptuels ainsi définis à l'action du Haut-Commissariat à tous les niveaux. Trois ateliers ont été organisés en janvier 2000, et deux ateliers de formation supplémentaires et une session de suivi réunissant des participants aux ateliers de janvier ont eu lieu en juin 2000. En plus de ces ateliers, le Haut-Commissariat a élaboré un projet d'aide-mémoire visant à faciliter l'intégration d'une perspective d'égalité entre les sexes dans tous les secteurs de l'action du Haut-Commissariat.

G. Gestion, administration et financement

39. Le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique a été constitué en 1993, en application de la résolution 1993/87 de la Commission des droits de l'homme, pour conseiller le Secrétaire général au sujet de l'administration et du fonctionnement du Fonds et encourager le versement de contributions volontaires. Le Conseil d'administration est composé de la façon suivante : Mme Leila Takla (Égypte); M. Luis Pérez Aguirre (Uruguay); M. Thomas Hammarberg (Suède); M. Kinhide Mushakoji (Japon); et M. Krzysztof Skubiszewski (Pologne). Le Coordonnateur du Fonds de contributions volontaires assure le secrétariat du Conseil d'administration.

40. En 2000, le Conseil d'administration a tenu ses treizième et quatorzième sessions, du 19 au 21 juin et du 11 au 13 décembre, respectivement. Au cours de ses sessions et grâce à des échanges de correspondance, il a examiné 15 propositions concernant de nouveaux projets; passé en revue cinq projets récemment terminés et évalués; examiné l'état d'avancement de quatre projets et activités en cours; débattu des priorités, de la forme et des procédures des projets et des thèmes envisagés; et abordé des questions d'ordre financier et administratif intéressant le Fonds ainsi que les activités du Conseil d'administration en matière de collecte de fonds.

41. Le financement des activités de coopération technique est principalement assuré par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et en partie par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Des renseignements financiers concernant le Fonds de contributions volontaires sont présentés en annexe. Les rapports sur l'état des activités et sur la situation en ce qui concerne les contributions, établis par le secrétariat du Fonds de contributions volontaires, peuvent être communiqués sur demande.

42. Dans le cadre de la stratégie de collecte de fonds, le Haut-Commissariat a décidé de lancer un appel annuel mondial. L'appel annuel 2001, lancé en novembre 2000, présente dans le détail les activités envisagées et devrait ainsi encourager un financement plus prévisible et en temps plus opportun de ces activités et leur planification à plus long terme. Cet appel annuel couvrira les projets financés par le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique.

Annexe I

LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN 2000^a

A. Projets achevés

1. Les projets suivants ont été achevés en 2000 :

Mondial (GLO/96/AH/24). Intégration des questions sexospécifiques dans la pratique et les procédures de la coopération technique. Projets de lignes directrices pour la mission de formulation du projet et la mission d'évaluation du projet. Des projets de lignes directrices pour la mission d'évaluation des besoins ont été également élaborés.

Mondial (GLO/96/AH/29). Intégration des questions touchant les droits économiques, sociaux et culturels dans les pratiques et procédures de la coopération technique. Des projets de lignes directrices sur les droits économiques, sociaux et culturels pour les séminaires de formation ont été élaborés.

Mondial (GLO/97/AH/01). Renforcement des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie. L'évaluation interne finale a été effectuée en décembre 1998.

Région de l'Afrique (RAF/99/AH/02). Projet régional de formation des membres de la police pour l'Organisation de coopération des commissaires de police de la région de l'Afrique australe (SARPCO). Un tout premier atelier destiné aux chefs des services de police des pays de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été organisé à Gaborone en février 2000. Évaluation : un examen interne et une évaluation indépendante du projet seront en définitive effectués dans le cadre du suivi et de l'évaluation d'ensemble prévus pour le projet instituant le bureau chargé du programme régional pour les droits de l'homme en Afrique australe.

Ouganda (UGA/97/AH/07). Appui à l'établissement d'une institution nationale. Le consultant international a dispensé une formation pour la mise en place du Centre de documentation et d'information de la Commission ougandaise des droits de l'homme au cours d'une session de formation tenue au début de l'an 2000. En juillet 2000, une session de formation sur la médiation a été organisée. Une visite d'étude à la Commission australienne des droits de l'homme et de l'égalité des chances a été organisée en juillet. Le système de gestion informatisée des plaintes a été mis au point et installé, et a été expérimenté en août/septembre 2000. Un programme de formation informatique à l'intention des membres de la commission et agents ougandais a été achevé en août/septembre 2000. Au même moment, un spécialiste international des auditions

^a On trouvera des informations détaillées sur les activités de coopération technique du Haut-Commissariat dans le domaine des droits de l'homme sur le site Web du Haut-Commissariat (<http://www.unhchr.ch>), dans les rapports sur l'état de la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, les rapports sur l'état des contributions au Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique, les rapports sur les sessions du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires, la série des fiches d'information sur les projets, les rapports mensuels, trimestriels et semestriels des antennes sur le terrain et les rapports sur les séminaires, activités de formation et ateliers.

publiques a été recruté et une formation a été dispensée à plusieurs membres de la commission et membres du personnel sur cette fonction. Un deuxième groupe d'étudiants de l'Université Makerere a effectué un stage à la Commission australienne du 3 juillet à la fin septembre. Les membres de la commission et du personnel qui avaient déjà obtenu une bourse de voyage pour aller étudier comment la Commission australienne traite les enquêtes publiques et la médiation ont dispensé une formation aux autres membres de la commission et cadres sur la base de leur expérience. C'est également grâce à une bourse qu'un voyage a été effectué en Afrique du Sud. Des spécialistes nationaux et internationaux du suivi ont été engagés. Un programme de formation a été conduit du 16 au 26 octobre 2000. Des préparatifs ont eu lieu en vue du lancement de l'audition publique sur l'invalidité le 23 octobre. Le projet a pris fin le 14 novembre 2000. En collaboration avec le PNUD, une évaluation finale sera effectuée au cours du premier trimestre 2001.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/98/AH/16). Promotion des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique : élaboration d'un programme de formation sur les techniques d'enquêtes. Promotion des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique : un programme de formation sur les techniques d'enquêtes a été élaboré.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/99/AH/15). Renforcement des capacités nationales pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans l'Asie du Nord-Est. Un dossier de formation sur les programmes existants a été préparé. Un atelier a eu lieu du 1er au 4 décembre 1999 à Séoul. Une évaluation du projet a été menée à bien dans le contexte de l'évaluation globale prévue par le cadre pour la coopération technique de Téhéran.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/99/AH/24). Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique : plans d'action nationaux pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Un atelier a eu lieu à Tokyo du 17 au 19 janvier 2000. Les activités sont désormais achevées. Une évaluation du projet a été menée à bien dans le contexte de l'évaluation globale du cadre de Téhéran.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/99/AH/26). Atelier intersessions sur les droits économiques, sociaux et culturels. L'atelier a été organisé à Sana'a du 5 au 7 février 2000. Une évaluation du projet a été effectuée dans le contexte de l'évaluation globale du cadre de Téhéran.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/00/AH/05). Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'évaluation a eu lieu durant trois semaines en août 2000^b.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/00/AH/07). Renforcement du rôle des parlements pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans l'Asie du Nord-Est. L'objectif du projet était de faciliter et d'appuyer l'organisation d'un atelier sous-régional de l'Asie du Nord-Est sur les parlements et les droits de l'homme, en coopération avec

^b Rapport disponible dans les dossiers du secrétariat.

le Gouvernement mongol et l'Union interparlementaire (UIP), qui a eu lieu à Oulan-Bator du 9 au 12 août 2000^b.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/00/AH/13). Institutions nationales – formation dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels. Un stage de formation d'une semaine sur les droits économiques, sociaux et culturels a eu lieu à Manille en novembre 2000.

Région de l'Europe (RER/99/AH/13). La traite des personnes et la protection des droits des victimes : coopération avec le Conseil de l'Europe pour des activités de prévention. Une série de sessions de formation a été organisée par le Conseil de l'Europe sur une période de cinq mois pour le principal groupe cible. Un séminaire international a été organisé à Athènes sur la coordination des mesures visant à combattre la traite des personnes en Europe méridionale et en Europe orientale, du 29 juin au 1er juillet 2000.

Lettonie (LAT/95/AH/17). Renforcement des capacités du Bureau national des droits de l'homme^b.

Région de l'Amérique latine (RLA/99/AH/22). Assistance préparatoire pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Un atelier à l'intention des agents de l'État, des institutions nationales et des représentants de la société civile a eu lieu à Quito du 29 novembre au 1er décembre 1999.

Haïti (HAI/95/AH/03). Mise en place de moyens institutionnels dans le secteur juridique et appui à la Commission nationale de vérité et de justice. Le projet a été suspendu lorsque l'organisme international chargé de sa mise en œuvre, la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) a pris fin.

El Salvador (ELS/95/AH/10). Formation et documentation en vue du renforcement du respect des droits de l'homme (ELS/95/AH/28) : police et droits de l'homme. L'évaluation finale a eu lieu en juillet 2000^b.

Guatemala (GUA/96/AH/13/Add.1). Renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme. Réunions régulières avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'assurer l'intégration des droits de l'homme. Un appui à la Commission présidentielle de coordination de la politique de l'exécutif en matière de droits de l'homme (COPREDEH) a été fourni. L'évaluation finale a été menée en juillet 2000^b.

El Salvador (ELS/00/AH/01). Un atelier pour les fonctionnaires de police a eu lieu en mai. En outre, un atelier sur la révision de la législation relative aux enfants a été organisé, ainsi qu'un programme de formation pour les instructeurs de la police. La coordination avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne les questions relatives aux droits de l'homme s'est poursuivie. L'évaluation finale a eu lieu en juillet 2000^b.

Guatemala (GUA/00/AH/03). Renforcement des moyens nationaux dans le domaine des droits de l'homme. Le projet était un projet relais avec GUA/96/AH/13 et une évaluation de celui-ci. Le personnel local a continué de donner des avis sur les questions relatives aux droits de l'homme à l'équipe de pays de l'ONU et au représentant résident de l'ONU. L'évaluation finale a eu lieu en juillet 2000^b.

B. Projets en cours d'exécution^c

1. Projets mondiaux

2. Les projets mondiaux en cours d'exécution sont les suivants :

GLO/95/AH/16. Appui à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004)
--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat :	4 avril 1996
Agent d'exécution :	Haut-Commissariat
Organisme coopérant :	UNESCO
Contribution du Haut-Commissariat :	857 200 dollars É.-U.

Activités : Une évaluation du projet a été menée à bien et le rapport est disponible. Une réunion d'experts sur les modules de formation des enseignants dans le domaine des droits de l'homme a été organisée. En février 2000, un documentaliste pour les droits de l'homme a été recruté et en mars 2000, du matériel informatique a été acheté. Une enquête mondiale sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme a été effectuée d'avril à juillet 2000. Un forum en ligne sur l'évaluation globale à mi-parcours de la décennie a été organisé en juillet/août 2000. Une réunion d'experts a eu lieu durant trois jours en août. Le rapport pour l'évaluation globale à mi-parcours de la décennie a été élaboré par le Haut-Commissariat et trois consultants. Un consultant a été recruté pour gérer le projet d'aide collective aux communautés ("projet ACT") (activité en cours). Un documentaliste a été recruté pour élaborer la base de données et constituer la documentation sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (activité en cours). Des meubles/matériels/fournitures ont été achetés à cette fin. Une contribution de fond a été apportée à la conférence régionale du Caire sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans la région arabe (fonctionnaires et quatre consultants, 4 octobre 2000).

GLO/97/AH/20. Mesures transitoires en vue de l'intégration des questions touchant les droits économiques, sociaux et culturels dans les pratiques et procédures de la coopération technique

Date de l'approbation du Haut-Commissariat :	20 mars 1998
Contribution du Haut-Commissariat :	67 800 dollars É.-U.

Activités : Deux nouveaux consultants ont reçu leurs contrats, qui vont du 1er novembre 2000 au 30 mars 2001. Les consultants vont élaborer un manuel du praticien sur la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels dans les travaux des commissions nationales des droits de l'homme.

^c Sauf indication contraire, tous les projets sont financés par le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Les contributions du Haut-Commissariat indiquées couvrent l'ensemble du projet, tandis que les activités mentionnées ne se rapportent qu'à l'année 2000.

GLO/98/AH/10. Intégration des questions touchant les droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies : renforcement des moyens nationaux de formation aux droits de l'homme des militaires et des policiers chargés du maintien de la paix

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 2 octobre 1998
Contribution du Haut-Commissariat : 165 878 dollars É.-U.

Activités : Un stage de formation au maintien de la paix, aux droits de l'homme et à l'assistance humanitaire à l'intention des formateurs des membres des forces armées et de la police a été organisé.

GLO/99/AH/25. Élimination du trafic des personnes et protection des droits des victimes de trafic : projet mondial pour 2000-2001

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 19 novembre 1999
Contribution du Haut-Commissariat : 1 453 293 dollars É.-U.

Activités : La Haut-Commissaire et le Haut-Commissariat sont intervenus dans le processus de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) et dans le processus de Vienne et ont fait des recommandations en vue d'améliorer les textes à l'examen. Des représentants du Haut-Commissariat ont participé aux séminaires et conférences qui ont été organisés à l'échelon international et régional sur les thèmes du trafic. La Haut-Commissaire a adressé un message au Symposium sur la traite des personnes dans la région de l'Asie et du Pacifique qui a eu lieu à Tokyo en janvier 2000. Des représentants du Haut-Commissariat ont pris part aux sessions du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée chargé d'examiner les deux protocoles proposés relatifs à la traite des femmes et des enfants et au trafic illicite de migrants. Un représentant du Haut-Commissariat a participé à un séminaire qui a eu lieu à Athènes en juin 2000 afin d'examiner un plan d'action régional sur la coordination des mesures visant à combattre la traite des personnes en Europe méridionale et en Europe orientale dans le cadre d'un projet entrepris conjointement par le Haut-Commissariat et le Conseil de l'Europe. Les antennes sur le terrain au Cambodge et en Bosnie conduisent des activités de prévention et de sensibilisation avec les communautés locales.

2. Région de l'Afrique

3. Les projets régionaux en cours d'exécution en Afrique sont les suivants :

RAF/96/AH/30. Renforcement des capacités régionales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 octobre 1997
Agent d'exécution : Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
Organisme coopérant : Organisation de l'unité africaine (OUA)
Contribution du Haut-Commissariat : 381 940 dollars É.-U.

Activités : Une réunion d'experts s'est tenue les 12 et 13 janvier 2000 à Banjul en vue d'élaborer un manuel concernant la Charte africaine. Des préparatifs ont été faits en vue d'une mission d'évaluation de projet mais celle-ci a été reportée en raison de contraintes administratives et financières.

RAB/99/AH/14. Renforcement des capacités des organisations non gouvernementales arabes dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 22 septembre 1999
 Contribution du Haut-Commissariat : 193 628 dollars É.-U.

Activités : Un programme de formation à l'intention de 23 formateurs dans le domaine des droits de l'homme a été organisé à Amman du 1er au 17 mai 2000 en coopération avec l'Organisation arabe des droits de l'homme en Jordanie et l'Union des femmes jordaniennes. Un programme de formation a été organisé à l'intention de 23 formateurs dans le domaine des droits de l'homme appartenant à 20 ONG d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc, du Yémen et de Palestine, du 2 au 17 mai, en collaboration avec ces mêmes organisations. Le dixième séminaire régional de formation dans le domaine des droits de l'homme, intitulé "Anabtawi 10" du nom du fondateur de l'Institut arabe des droits de l'homme, s'est tenu en Tunisie du 1er au 14 juillet 2000, avec la participation de 23 responsables d'ONG et membres de différents pays arabes. Un programme de formation de deux semaines à l'intention de 20 à 25 formateurs dans le domaine des droits de l'homme a été organisé à Sanaa du 7 au 20 septembre 2000; l'accent a été mis sur l'élaboration, la présentation et l'évaluation de programmes et d'activités de formation dans leurs pays respectifs.

4. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Afrique sont les suivants :

Malawi

MLW/95/AH/34. Consolidation du processus démocratique

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 24 avril 1996
 Agent d'exécution : Ministère de la justice
 Contribution du Haut-Commissariat : 786 378 dollars É.-U.

Activités : La traduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme en chechewa est terminée. Un membre de la Commission malawienne des droits de l'homme a obtenu une subvention pour participer à la Conférence de Rabat sur les institutions nationales en avril 2000. Un membre et des agents de la Commission malawienne des droits de l'homme ont bénéficié de bourses de formation aux droits de l'homme à la Commission sud-africaine des droits de l'homme au début de mai 2000. Trois ateliers ont eu lieu dans le cadre du projet : i) un atelier sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice à l'intention des membres de l'autorité judiciaire, organisé à l'Institut malawien de gestion, à Lilongwe, les 7 et 8 juillet 2000; ii) un atelier sur les droits de l'homme et les services pénitentiaires à l'intention des cadres de l'administration pénitentiaire organisé à l'Institut du 10 au 12 juillet 2000; iii) un atelier sur la résolution des conflits et les droits de l'homme pour des membres de la Commission des droits de l'homme, de l'autorité judiciaire et de la société civile, du 30 octobre au 3 novembre.

Maroc

MOR/96/AH/20. Introduction de l'enseignement des droits de l'homme à l'école primaire et secondaire

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 février 1997
Agent d'exécution : Ministère de l'éducation et Ministère chargé des droits de l'homme
Contribution du Haut-Commissariat : 326 000 dollars É.-U.

Activités : À ce jour, 34 sessions de formation sur les 75 prévues dans le plan de travail ont eu lieu en mai et juin 1999 et de janvier à juin 2000 à l'intention des inspecteurs de l'enseignement du primaire et du secondaire, et ont regroupé 1 819 participants et formateurs. Il était prévu que 41 autres sessions analogues se tiendraient durant le second semestre 2000 mais elles ont été reportées pour des raisons administratives et techniques.

Namibie

NAM/96/AH/10. Assistance pour la mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 19 juin 1997
Agent d'exécution : Ministère de la justice
Contribution du Haut-Commissariat : 293 800 dollars É.-U.

Activités : Un stage de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel des services pénitentiaires a été organisé. Deux ateliers sur la formation aux droits de l'homme ont été proposés en juillet au personnel des services pénitentiaires. Une formation aux droits de l'homme a également été dispensée aux membres des services de police de l'immigration. Une formation aux droits de l'homme destinée aux secrétaires des dirigeants traditionnels a été organisée (19-23 juin, 3-7 juillet, 18-22 septembre). Un stage de formation organisé à Human Rights Internet au Canada, du 3 au 8 juillet 2000, a été offert au documentaliste du Centre des droits de l'homme et de la documentation. Le projet incluait aussi une aide à l'élaboration et à la diffusion d'un manuel sur les autorités traditionnelles dans la Namibie nouvelle. Un atelier à l'intention des magistrats a eu lieu du 13 au 17 novembre 2000.

Afrique du Sud

SAF/96/AH/16. Renforcement des institutions de défense des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 avril 1997
Agent d'exécution : Ministère de la justice
Contribution du Haut-Commissariat : 1 014 627 dollars É.-U.

Activités : L'assistance à l'Université de Fort Hare a été complétée par l'aide de la chaire Oliver Tembo sur les droits de l'homme de l'UNESCO. Un appui a été apporté à la Commission sud-africaine des droits de l'homme pour la création d'un centre de formation aux droits de l'homme et l'élaboration d'une politique relative aux procédures de plainte dans le contexte des procédures d'établissement de rapports. Un manuel de formation à l'intention des services

du juge de la surveillance des conditions pénitentiaires et des visiteurs de prison indépendants a été élaboré. Une assistance a été apportée au Justice College pour l'application d'un programme de formation destiné à améliorer les moyens d'action des magistrats. Une aide est en cours en vue de l'élaboration de manuels de formation à l'intention de la Commission du rétablissement des droits fonciers et du Justice College. Le personnel du projet apporte son concours à différentes institutions en ce qui concerne les expulsions et la garantie d'occupation.

Madagascar

MAG/97/AH/10. Renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 10 septembre 1998
Contribution du Haut-Commissariat . 453 153 dollars É.-U.

Activités : Un stage de formation à l'intention des enseignants a eu lieu du 17 au 21 avril 2000. En mars 2000, la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère de la justice ont reçu du matériel de bureautique (ordinateurs, imprimantes). Une formation d'une semaine a été organisée en avril/mai pour les membres de la Commission nationale des droits de l'homme avec l'aide d'un consultant international sur les droits de l'homme. Des subventions ont été accordées à des agents de l'État (Ministère de la justice) et des membres d'ONG. Une documentation sur les droits de l'homme a été élaborée pour le Ministère de la justice et la Commission nationale des droits de l'homme. Deux consultants nationaux ont été recrutés en vue d'examiner les aspects pertinents de la législation nationale à la lumière des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Sierra Leone

SIL/97/AH/23. Renforcement du projet concernant les initiatives locales d'éducation aux droits de l'homme

Approbation du Haut-Commissariat : Novembre 1998
Agent d'exécution : Groupe des droits de l'homme de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)
Contribution du Haut-Commissariat 84 980 dollars É.-U.

Activités : Le Groupe des droits de l'homme de la MONUSIL supervise le projet. L'exécution a été différée en raison d'événements d'ordre interne.

Gabon

GAB/98/AH/01. Mise en place des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 10 novembre 1998
Contribution du Haut-Commissariat : 681 657 dollars É.-U.

Activités : Un séminaire de formation sur l'établissement de rapport a eu lieu en octobre 2000.

Maroc

MOR/98/AH/08. Centre de documentation, d'information et de formation en matière de droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 6 avril 1999
Contribution du Haut-Commissariat : 480 000 dollars É.-U.

Activités : La Haut-Commissaire a inauguré le Centre de documentation, d'information et de formation en matière de droits de l'homme le 15 avril 2000. Un consultant international a effectué une mission de deux semaines au Maroc (29 mai–9 juin 2000) pour aider au démarrage du Centre, à la mise au point des statuts, à l'établissement d'un conseil technique et à la programmation des activités en fonction des objectifs définis et des nouvelles attentes de la société civile. Le même consultant a entrepris une mission de suivi (1er–8 octobre 2000) axée sur le conseil technique et sur le programme d'activités à élaborer en 2001. Un autre consultant international a été envoyé au Maroc (3–14 juillet 2000) en vue de créer le service de documentation et d'information du centre (bibliothèque, base de données, documentation spécialisée sur les droits de l'homme, bibliographies, manuels, etc.).

Tchad

CHD/98/AH/19. Projet intérimaire pour le renforcement des droits de l'homme et de la gouvernance

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 24 février 2000
Date de l'approbation du PNUD : 29 mars 2000
Contribution du Haut-Commissariat : 431 680 dollars É.-U.

Activités : Un atelier sur les règles minima dans le domaine de la détention et des visites dans les établissements pénitentiaires a été organisé du 31 juillet au 1er août 2000. Il s'agissait de la première phase d'un processus de plusieurs mois comportant des séminaires et des ateliers dans ce domaine.

Somalie

SOM/99/AH/05. Développement et renforcement des capacités et infrastructures locales et nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en intégrant les droits de l'homme dans les activités des organismes des Nations Unies en Somalie

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 août 1999
Agent d'exécution : PNUD-Somalie
Contribution du Haut-Commissariat : 1 456 570 dollars É.-U.

Activités : Le responsable des droits de l'homme est venu à Genève pour y recevoir une formation préalable avant d'être affecté à Nairobi. Trois missions en Somalie ont été menées par le responsable des droits de l'homme, dont l'une était destinée à appuyer l'expert indépendant. Les mécanismes permettant de recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme ont été institués. Les efforts tendant à intégrer les droits de l'homme dans les activités

d'autres institutions des Nations Unies se poursuivent. Plusieurs ONG qui devraient bénéficier d'une assistance dans le cadre du projet ont été désignées.

En juin, le dernier rapport de l'expert indépendant chargé par la Commission des droits de l'homme d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie et la résolution de la Commission sur la Somalie ont été traduits en somali et diffusés en Somalie. En juillet le spécialiste des droits de l'homme a assisté à la Conférence nationale somalienne de la paix à Djibouti qui avait pour but de régler le conflit et de préparer l'instauration d'un gouvernement central en Somalie; à cette occasion, il a participé à des consultations pour l'élaboration de la Charte constitutionnelle et la formulation de recommandations pour l'intégration des normes internationales relatives aux droits de l'homme. À la mi-octobre, le bureau du Haut-Commissariat en Somalie avait mené à bien dans le nord de la Somalie (Somaliland et Puntland) huit projets relatifs aux droits de l'homme axés sur les droits de la femme et sur les droits de l'enfant. Début novembre 2000, le Haut-Commissariat a décidé d'élaborer un manuel sur la formation aux droits de l'homme qui devrait être publié conjointement par le Haut-Commissariat et l'UNESCO.

Sierra Leone

SIL/00/AH/02. Appui à la phase préparatoire de la Commission vérité et réconciliation

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 9 mai 2000
Contribution du Haut-Commissariat : 846 935 dollars É.-U.

Activités : Le projet est actuellement dans sa phase de démarrage.

Soudan

SUD/00/AH/12. Assistance au Soudan dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 5 octobre 2000
Contribution du Haut-Commissariat : 179 100 dollars É.-U.

Activités : Le projet est actuellement dans sa phase de démarrage.

Rwanda

RWA/00/AH/14. Mise en place des moyens de la Commission rwandaise des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 19 octobre 2000
Contribution du Haut-Commissariat : 150 000 dollars É.-U.

Activités : Le projet est actuellement dans sa phase de démarrage.

3. Région de l'Asie et du Pacifique

5. Les projets régionaux en cours d'exécution dans l'Asie et le Pacifique sont les suivants :

RAS/99/AH/01. Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique : plans d'action nationaux

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 juin 1999
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Contribution du Haut-Commissariat : 187 191,40 dollars É.-U.

Activités : Le projet définitif de manuel a été diffusé pour permettre de vastes consultations. En outre, des dispositions ont été prises pour financer la révision, la mise en page et les traductions.

RAS/00/AH/08. Cinquième réunion annuelle du Forum des institutions nationales des droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 juin 2000
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Contribution du Haut-Commissariat : 81 177 dollars É.-U.

Activités : L'institution responsable est la Commission néo-zélandaise des droits de l'homme. La cinquième réunion annuelle du Forum des institutions nationales des droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique s'est tenue du 7 au 9 août 2000 à Rotorua.

6. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Asie et du Pacifique sont les suivants :

Bhoutan

BHU/95/AH/20. Renforcement des moyens nationaux de défense des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 septembre 1996
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Contribution du Haut-Commissariat : 290 600 dollars É.-U.

Activités : La fourniture de documents pour la bibliothèque de la Haute Cour se poursuit. L'attribution de deux bourses à des femmes fonctionnaires de police est en préparation. Il était prévu que le programme de bourses se déroule sur 11 semaines d'octobre à décembre 2000. Une évaluation définitive du projet a été effectuée en décembre 2000.

Népal

NEP/95/AH/21. Renforcement de l'administration de la justice et mise en place d'un mécanisme national de défense des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 27 juin 1996
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Organisme coopérant : Ministère des affaires étrangères
Contribution du Haut-Commissariat : 441 050 dollars É.-U.

Activités : Un projet de manuel de formation aux droits de l'homme destiné à être intégré dans le programme de l'École nationale de police a été présenté par deux consultants locaux le 28 septembre 2000; les observations du Ministère des affaires étrangères sont attendues. Dix projets d'ONG dans des régions éloignées ont été sélectionnés par l'équipe de pays des Nations Unies pour recevoir des dotations financières du Haut-Commissariat par l'intermédiaire de l'UNICEF. Une mission d'évaluation finale a été conduite du 20 au 30 octobre 2000. Le rapport d'évaluation était attendu en décembre 2000.

Palestine

PAL/95/AH/24. Appui à la légalité

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 24 avril 1996
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Contribution du Haut-Commissariat : 3 205 223 dollars É.-U.

Activités : Des fonctionnaires du Haut-Commissariat ont participé à plusieurs stages de formation, ateliers et conférences dont : i) formation : un programme de gestion stratégique de haut niveau, d'une durée d'une semaine, organisé par la police danoise, le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et le Haut-Commissariat; un stage de gestion pour 15 fonctionnaires de police palestiniens à Jéricho; un stage de formation organisé par le Centre palestinien pour les droits de l'homme à l'intention des étudiants en droit de l'Université Al-Azhar; un stage de formation organisé par une ONG pour les défenseurs des droits de l'homme; un stage de formation organisé par la Commission palestinienne indépendante de défense des droits des citoyens à l'intention des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, des membres de partis politiques et du personnel du Conseil législatif palestinien; ii) ateliers : sur la violence à l'égard des femmes organisé par le Centre pour les questions féminines; sur un projet de code de procédure pénale; sur une stratégie pour le ministère des ONG récemment créé et ses relations avec les ONG; sur la violence et la discrimination à l'égard des enfants organisé par Save the Children. Le Haut-Commissariat a également élaboré, à la demande du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, le rapport annuel au Conseil économique et social sur le programme d'assistance au peuple palestinien. Le bureau du Haut-Commissariat en Cisjordanie est ouvert et une personne a été recrutée pour y travailler. Des experts ont été recrutés pour assurer la formation du personnel pénitentiaire, laquelle a eu lieu en juillet/août 2000.

Philippines

PHI/96/AH/23. Protection des droits des enfants en conflit avec la loi

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 2 décembre 1999
 Agent d'exécution : Haut-Commissariat
 Contribution du Haut-Commissariat : 410 990 dollars É.-U.

Activités : Il s'agit d'un projet commun avec l'UNICEF, exécuté par l'intermédiaire de 18 partenaires locaux. Durant l'année 2000, de nombreuses activités ont eu lieu, par exemple des séminaires et ateliers organisés sur des thèmes comme la révision du droit et la réforme de la loi, le renforcement du cadre de la justice pour mineurs, le renforcement du système de justice des barangays, la prévention communautaire de la délinquance juvénile et l'intervention en cas de crise, le rétablissement et la réintégration.

Mongolie

MON/98/AH/03. Programme de renforcement des infrastructures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 18 mai 1998
 Agent d'exécution : Haut-Commissariat
 Contribution du Haut-Commissariat : 217 551 dollars É.-U.

Activités : Une série de stages de formation sur les normes universelles relatives aux droits de l'homme a été menée à bien dans huit centres provinciaux et à Oulan-Bator à l'intention de représentants d'organismes de la société civile. De plus, des recherches ont été menées pour faciliter la participation de deux professeurs de la faculté de droit de l'Université nationale mongole à un cours sur les droits de l'homme au Kazakhstan, qui a eu lieu en juillet/août 2000. Le seul professeur anglophone de la faculté de droit a été admis à un cours sur les droits de l'homme qui s'est déroulé en août/septembre 2000 à l'Université d'Utrecht. Un professeur de la faculté de droit a été admis à participer à un cours sur les droits de l'homme à Varsovie, qui a eu lieu du 9 au 16 septembre 2000. Du 21 août au 1er septembre, un professeur de l'Université nationale mongole a suivi un cours d'été sur les droits de l'homme aux Pays-Bas. Des documents relatifs aux droits de l'homme ont été distribués au cours d'une exposition de livres sur les droits de l'homme, les 16 et 17 octobre à Oulan-Bator. Un séminaire de formation pédagogique sur les droits de l'homme et les établissements pénitentiaires a eu lieu du 23 au 27 octobre.

Indonésie

INS/98/AH/11. Appui pour l'exécution du plan national d'action relatif aux droits de l'homme - Phase I

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 4 mars 1999
 Agent d'exécution : Haut-Commissariat
 Contribution du Haut-Commissariat : 952 000 dollars É.-U.

Activités : Un expert a été chargé de prêter son concours pour la formation aux tâches d'investigation et d'autres fonctions, notamment auprès de la Commission nationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Timor oriental. Le Ministre de la justice et le Ministre chargé des questions relatives aux droits de l'homme ont été régulièrement consultés et appuyés dans leur travail. Il y a eu des contacts avec des ONG locales, notamment des ONG de femmes, ainsi qu'un appui à la publication de brochures célébrant l'an 2000 comme l'Année internationale de la culture de la paix. La présidence de réunions régulières de la communauté internationale à Djakarta a appelé l'attention sur la situation au regard des droits de l'homme. Des données actualisées sur la situation au regard des droits de l'homme et des rapports analytiques ont été fournis au Haut-Commissariat à Genève.

Indonésie

INS/00/AH/06. Renforcement des moyens de l'administration de la justice indonésienne dans le secteur de la poursuite des violations des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 19 mai 2000
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Contribution du Haut-Commissariat : 209 500 dollars É.-U.

Activités : Les candidats au poste de conseiller technique ont été recensés. Des conseils ont été prodigués sur un projet de législation relatif aux droits de l'homme.

4. Europe centrale et orientale/pays de la Communauté d'États indépendants (CEI)

7. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Europe centrale et orientale et dans les pays de la CEI sont les suivants :

Azerbaïdjan

AZE/95/AH/12. Renforcement des capacités et de l'infrastructure nécessaires à la promotion et à la protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 15 juillet 1998
Agent d'exécution : Ministère de la justice
Contribution du Haut-Commissariat : 405 000 dollars É.-U.

Activités : La publication de matériels relatifs aux droits de l'homme en azeri se poursuit. Un séminaire à l'intention des ONG de défense des droits de l'homme a eu lieu à Bakou du 2 au 5 mai 2000. Une mission du responsable de secteur a eu lieu en mai 2000. Le Comité d'examen des projets a recommandé que le projet fasse l'objet d'une évaluation externe approfondie après les élections de novembre. Le comité local responsable du projet s'est réuni le 10 octobre.

Arménie

ARM/95/AH/11. Renforcement des capacités de promotion et de protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 mai 1996
Agent d'exécution : Ministère des affaires étrangères,
Département des droits de l'homme
Contribution du Haut-Commissariat : 232 215 dollars É.-U.

Activités : Les activités du plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme ont fait l'objet d'un suivi local. Une mission indépendante d'évaluation du projet est prévue du 26 novembre au 4 décembre 2000.

Géorgie

GEO/95/AH/13. Renforcement des capacités et infrastructures pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 8 octobre 1997
Agent d'exécution : Ministère des affaires étrangères
Contribution du Haut-Commissariat : 715 397 dollars É.-U.

Activités : Des séminaires d'une semaine sur l'enseignement des droits de l'homme à l'intention des éducateurs ont eu lieu en Abkhazie (Géorgie). Deux débats télévisés ont été organisés avec la participation de consultants internationaux. La documentation pour les bibliothèques dépositaires a été distribuée. Les publications relatives aux droits de l'homme et les ouvrages acquis ont été livrés aux deux partenaires associés à l'exécution. Un séminaire à l'intention des ONG sur les droits de l'homme en Abkhazie a eu lieu du 21 au 25 avril 2000. Deux bourses d'études ont été attribuées, un agent de l'État a achevé une maîtrise de droit à l'Université de Leiden (Pays-Bas) et un juge a suivi un cours sur les droits de l'homme à l'Université de Birmingham (Royaume-Uni). Le spécialiste de secteur a participé à la réunion du Comité directeur du projet au début de mai 2000. Un séminaire de formation a été organisé en Abkhazie à l'intention des responsables de l'application des lois (14-18 octobre). Un stage de formation a été organisé à l'intention des juges (27-31 octobre).

Fédération de Russie

RUS/97/AH/03. Développement des capacités en matière d'éducation pour les droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 18 juin 1999
Agent d'exécution : ONG nationale
Contribution du Haut-Commissariat : 3 683 686 dollars É.-U.

Activités : Le 28 septembre a eu lieu à Moscou une réunion d'experts sur l'éducation aux droits de l'homme à laquelle ont participé des experts internationaux et nationaux. Le Comité exécutif du projet s'est réuni à Moscou le 29 septembre 2000.

République de Moldova

MOL/97/AH/19. Appui aux initiatives démocratiques dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 19 décembre 1997
Agent d'exécution : Haut Commissariat
Contribution du Haut-Commissariat : 147 000 dollars É.-U.

Activités : Le consultant international, spécialiste des institutions pour les droits de l'homme, de la conception organisationnelle et des ressources humaines et de l'élaboration et l'exécution des programmes, a effectué une visite de trois semaines en Moldova en janvier 2000 et une autre de deux semaines en juin 2000. En janvier, mai/juin et novembre 2000, des consultants internationaux ont conduit des missions visant à la formation sur des questions relatives aux droits de l'homme et l'établissement des rapports de l'État aux organes conventionnels. Une visite d'étude à Genève sur la gestion du projet moldove a été organisée pour le personnel du Centre moldove des droits de l'homme (21-26 août 2000). Deux réunions tripartites de suivi sur le thème de l'appui aux initiatives démocratiques dans le domaine des droits de l'homme dans la République de Moldova ont eu lieu durant l'année, en janvier et novembre 2000.

Géorgie

GEO/98/AH/22. Renforcement du Bureau de l'aide juridique

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 22 mars 1999
Contribution du Haut-Commissariat : 57 500 dollars É.-U.

Activités : Le Haut-Commissariat continue de fournir des conseils d'ordre stratégique sur des questions de caractère général, sur les aspects spécifiquement en rapport avec les droits de l'homme et sur les besoins en ressources. Le savoir-faire et les conseils du Haut-Commissariat en ce qui concerne les institutions nationales sont systématiquement inscrits dans le projet de plus vaste portée du PNUD.

L'ex-République yougoslave de Macédoine

MAC/99/AH/18. Enseignement des droits de l'homme dans les écoles primaires et secondaires

Date de l'approbation du Haut Commissariat : 2 mai 2000

Activités : Une lettre a été envoyée au Gouvernement pour l'informer des préparatifs de l'exécution du projet, qui démarrera en 2001.

Albanie

ALB/99/AH/19. Assistance préparatoire à la création de moyens durables d'établissement des rapport aux organes conventionnels dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 15 février 2000
Contribution du Haut-Commissariat : 70 600 dollars É.-U.

Activités : Il a été procédé au recrutement et à l'affectation d'un consultant international en octobre 2000. L'exécution du projet a débuté en novembre 2000.

5. Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

8. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sont les suivants :

Argentine

ARG/95/AH/33. Renforcement du respect des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 22 janvier 1996
 Agent d'exécution : Sous-secrétariat aux droits de l'homme et aux droits sociaux du Ministère de l'intérieur
 Contribution du Haut Commissariat : 335 257 dollars É.-U.

Activités : En avril 2000, le correspondant national a exprimé son intérêt pour exécuter les activités en suspens énoncées dans l'accord de services d'août 1998. Un nouvel accord de subvention a été signé par le Gouvernement à la fin de novembre 2000.

Bolivie

BOL/96/AH/14. Promotion et protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 27 août 1998
 Contribution du Haut-Commissariat : 576 900 dollars É.-U.

Activités : Deux missions de suivi ont été menées à bien en avril et août 2000. En juillet/août 2000, deux stages de formation sur les droits de l'homme à l'intention des membres de la police et de l'armée ont été organisés. Le personnel du projet a aidé les ministres et autres bénéficiaires à traiter les questions relatives aux droits de l'homme, par exemple à élaborer des rapports sur la situation des populations autochtones. Des séminaires ont été organisés dans les domaines des droits de la femme et de la formation des fonctionnaires de police. Un programme d'étude des questions relatives aux droits de l'homme à l'intention des membres des forces armées a été élaboré. Le mécanisme interinstitutionnel de coordination entre le Gouvernement et la société civile (*Comité inter-institucional*) organise régulièrement des réunions (une par mois) depuis le mois de mai.

Nicaragua

NIC/98/AH/14. Droit à la sécurité : actions préventives police-collectivité et actions dans le domaine des droits de l'homme
--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 24 septembre 1999
 Agent d'exécution : Ministère de l'intérieur/Police nationale
 Contribution du Haut-Commissariat : 357 080 dollars É.-U.

Activités : La première mission destinée à engager le projet police/collectivité a eu lieu du 20 au 24 mars 2000. Le coordonnateur du projet a été nommé. Les résultats du projet

Haut-Commissariat-ILANUD (Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine) visant à renforcer les droits de l'homme et l'image de la police dans la collectivité ont été traités de façon systématique. Le matériel de formation (1 500 manuels et 4 vidéos de format abrégé) destiné à 32 stages de formation sur les droits de l'homme à l'intention de 1 200 fonctionnaires est presque terminé. Les stages de formation se poursuivent. Des évaluations ont été entreprises en ce qui concerne les connaissances et les compétences des membres de la police, leur affectation et les obstacles qu'ils rencontrent pour répondre aux besoins des personnes en garde à vue. Une étude sur les connaissances, les compétences, la disposition des membres de la police et les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils ont affaire à des femmes et des enfants est en cours.

Équateur

ECU/99/AH/17. Renforcement des capacités nationales grâce à l'exécution du plan national d'action en faveur des droits de l'homme en Équateur

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 novembre 1999
Contribution du Haut-Commissariat : 664 327 dollars É.-U.

Activités : Le séminaire national sur "l'analyse du plan thématique pour les personnes âgées" du Groupe de travail thématique pour les personnes âgées a eu lieu. Trois autres groupes de travail thématiques se sont également réunis en octobre : Groupe de travail thématique pour l'éducation, Groupe de travail thématique pour les populations autochtones et Groupe de travail thématique pour les consommateurs. Le Coordonnateur technique a tenu quatre sessions de formation à l'intention de 27 spécialistes des droits de l'homme de l'Université de Guayaquil sur le thème de la démocratie et des droits de l'homme.

Mexique

MEX/00/AH/10. Première phase d'un programme de coopération technique pour le Mexique

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 17 août 2000
Contribution du Haut-Commissariat : 300 806 dollars É.-U.

Activités : L'exécution devrait commencer début janvier 2001.

C. Projets de coopération technique au stade de la formulation

9. Le projet mondial de coopération technique suivant se trouve au stade de la formulation : GLO/00/AH/20. Deuxième phase d'appui à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004).

10. Les projets régionaux de coopération technique au stade de la formulation pour l'Afrique sont les suivants :

RAF/99/AH/07. Atelier sous-régional sur les plans d'action nationaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale;

CPLP-Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (Communauté des pays de langue portugaise). Un atelier sur les plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme.

11. Les projets nationaux de coopération technique au stade de la formulation pour l'Afrique sont les suivants :

LES/98/AH/04. Lesotho. Appui à la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de la légalité. Un spécialiste des droits de l'homme aidera à préparer les prochaines élections et à mettre en œuvre un programme d'assistance technique;

CAM/99/AH/09. Cameroun. Renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés. Projet conjoint PNUD-Haut-Commissariat pour le renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés et la création d'un institut régional des droits de l'homme;

NER/99/AH/11. Niger. Assistance technique au Gouvernement pour renforcer les structures de protection des droits de l'homme;

République du Congo. Formation de responsables de l'application des lois;

Guinée-Bissau. Assistance technique pour la consolidation de la paix;

Libéria. Assistance technique dans le domaine des structures et mécanismes de protection des droits de l'homme;

Nigéria. Renforcement des capacités et promotion des droits de l'homme;

Mauritanie. Plan national d'action en faveur des droits de l'homme.

12. Les projets nationaux de coopération technique au stade de la formulation pour l'Asie et le Pacifique sont les suivants :

Chine. Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme;

YEM/00/AH/21. Yémen. Assistance pour l'administration de la justice pour mineurs.

13. Les projets régionaux de coopération technique au stade de la formulation en Amérique latine et dans les Caraïbes sont les suivants :

RLA/99/AH/06. Renforcement de l'état de droit et promotion des droits de l'homme dans la région andine : institutions nationales et administration de la justice.

D. Nouvelles demandes reçues

14. Les nouvelles demandes de coopération technique reçues de pays d'Afrique sont les suivantes :

Bénin. Coopération technique (éducation);
Kenya. Coopération technique;
Nigéria. Coopération technique.

15. La nouvelle demande suivante de coopération technique a été reçue d'un pays d'Asie :
Îles Salomon. Mission d'évaluation des besoins – coopération technique.

16. Les nouvelles demandes de coopération technique reçues de pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont les suivantes :

Argentine. Poursuite de la coopération technique;
El Salvador. Poursuite de la coopération technique;
Paraguay. Coopération technique;
Pérou. Coopération technique.

17. Les nouvelles demandes de coopération technique de pays reçues de la région du Moyen-Orient sont les suivantes :

Bahreïn. Demande d'une mission d'évaluation des besoins;
Émirats arabes unis. Assistance et coopération technique`;
Palestine. Poursuite de la coopération technique.

Annexe II

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
POUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE
Bilan au 31 octobre 2000 (en dollars É.-U.)

1.	Recettes	
	Solde au 1er janvier 2000 ^a	9 038 367
	Total des recettes perçues en 2000	5 567 125
	TOTAL DES RECETTES	14 605 492
2.	Engagements	
	Total des crédits alloués au 31 octobre 2000	5 967 804
	Dépenses d'appui au programme (13 %) sur la base des crédits alloués	775 815
	TOTAL DES ENGAGEMENTS	(6 743 619)
3.	Montant estimatif du solde (brut) disponible au 31 octobre 2000	7 861 873
4.	Montant estimatif de la réserve opérationnelle de trésorerie (15 %)	1 179 281
5.	Montant estimatif net des fonds disponibles pour les activités futures (-13 %)^b	6 682 592

^a Non compris les contributions versées directement au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

^b 1 443 735 dollars É.-U. (y compris les dépenses d'appui au programme) seront nécessaires pour réaliser le programme de dépenses au titre des activités approuvées en l'an 2000.
